

1885

B. 160 Le trois Juin, mil huit cent quatre-vingt-cinq. Nous, Prêtre, sous-signé, avons baptisé Joseph Armand Joseph Armand, né ce jour, fils légitime de Léon Hurteau, navigateur, et de Marie Louise Sébourg de cette paroisse.
Parrain: Pierre Hurteau, marraine, Marie Veilins, âgé: le père et le parrain ont signé

Pierre Hurteau Léon Hurteau
J. O. Desrosiers

B. 161 Le quatre Juin, mil huit cent quatre-vingt-cinq. Cinq, Nous, Prêtre, vicaire, sous-signé, avons baptisé Louis Joseph Émile, né ce jour, fils légitime de Louis Bonin, menuisier, et de Marie Louise Demps de cette paroisse. Parrain: Louis Bonin, grand-père de l'enfant, marraine, Hélène Brochetière, épouse du parrain; le père seul a eu signé.

Louis Bonin P. J. Payant

B. 162 Le quatre Juin, mil huit cent quatre-vingt-cinq. Cinq, Nous, Prêtre, vicaire, sous-signé, avons baptisé Marie Anna Honorine, née ce jour, fille légitime d'Honore Tetreault, menuisier, et de Catherine Grignon de cette paroisse. Parrain: Joseph Alphonsus Pauler, marraine, Marie Louise Anna Desjardins qui ainsi que le père ont signé
Marie Louise Anna Desjardins
J. Tetreault

Honore Tetreault P. J. Payant

B. 81 Le cinq Juin, mil huit cent quatre-vingt-cinq. Cinq, Nous, Prêtre, vicaire, sous-signé, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Pierre, décédé

Quarante-quatrième feuille 144
l'avant-veille, âgé de quarante-six ans, époux de Bernine Desjardins, de cette paroisse. Présent: Marie Beauchemin, Philippe Beauchemin et Louis Bonin qui ont signé

M. Becu
Beauchemin
Louis Bonin

B. 82 Le cinq Juin, mil huit cent quatre-vingt-cinq. Cinq, Nous, Prêtre, vicaire, sous-signé, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Maria Bramma, décédée l'avant-veille, âgée de dix mois, fille légitime de Narcisse St-Martin, et de Marie Joly, de cette paroisse. Présent: le Prêtre l'enfant, sous-signé, et René Leveillé qui ont eu signé.

Narcisse St-Martin P. J. Payant

No. 14 Douaire Alfred Plette Kaloina
Le huit Juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, après la publication d'un seul ban de mariage, faite au prône, de notre messe paroissiale entre Alfred Douaire, héritier de son père Alfred Douaire, héritier et de Delphine Gauthier de cette paroisse d'une part, et Kaloina Plette, fille majeure de Robert Plette, charretier et de Delphine Peltier de cette paroisse, d'autre part. Ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage et vu la dispense, de deux autres bans de mariage, accordée par le Révérend Léon Léri, DUBRI, curé de cette paroisse, à ce autorisé. Nous, sous-signé, vicaire, avons reçu le contrat consentement de mariage des deux parties contractantes.